

GAZ À EFFET DE SERRE

Dans le cadre de sa démarche Développement Durable, la commune de Fontenay-sous-Bois a décidé d'établir son Bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) lors du conseil municipal du 30 juin 2011.

Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

L'élaboration de ce bilan d'émissions GES s'inscrit dans la construction l'Agenda 21/PCET de la ville de Fontenay-sous-Bois. Il sera mis à jour tous les ans et son périmètre sera élargi progressivement en fonction des données disponibles.

La collectivité a déjà réalisé son bilan d'émissions de GES avec comme année de référence 2010. A travers l'Agenda 21, la collectivité a souhaité mettre à jour son bilan d'émissions de GES et ainsi tenir compte de l'impact des différentes actions entreprises dans le domaine de l'énergie.

Cette mise à jour des émissions s'est réalisée à partir des données de l'année de référence 2010 mais également des nouvelles consommations énergétiques de l'année 2012. L'objectif était d'obtenir un comparatif entre les deux années.

Un bilan des émissions de GES consiste à réaliser un inventaire des émissions de GES engendrée par un organisme au cours d'une année entière. Pour rappel, ce bilan est obligatoire pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et/ou de plus de 250 agents et constitue un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) « Patrimoine & Compétences ». Il doit être transmis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional et faire l'objet d'une publication sur le site internet de la ville.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**